Amendement N° 058

Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 27 MAI 2020

Rapport n° CP 2020-330

EXPÉRIMENTATION D'UNE PLATEFORME D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide de mettre en place un dispositif régional d'emplois aidés, intitulé "Emplois de solidarité locale", et destiné à soutenir l'emploi, notamment dans le secteur associatif, afin de faire face à la crise sociale qui s'engage suite à la crise sanitaire du Covid 19 ».

Exposé des motifs

CRÉER DES EMPLOIS DE SOLIDARITÉ LOCALE (ESL) POUR SOUTENIR L'EMPLOI ET LES ASSOCIATIONS FACE À LA CRISE SOCIALE

Depuis plusieurs années déjà, la création d'un dispositif d'emplois aidés est nécessaire dans notre région pour redynamiser l'emploi et répondre au plan social massif qui a été infligé au monde associatif.

Comme le faisaient les emplois-tremplins et les contrats aidés qui ont été, respectivement, supprimés par la droite régionale et le Gouvernement, ces dispositifs permettent de pérenniser des actions rendant service aux populations, qui tissent du lien social tout en assurant la création et la conservation d'emplois locaux, utiles socialement et non-délocalisables.

Face à la crise sociale majeure qui s'annonce aujourd'hui suite à la crise sanitaire du Covid 19, tout doit être entrepris pour préserver l'emploi, et par là les conditions d'existence de nos concitoyens, de même que la vitalité économique de nos territoires.

La Région doit réagir rapidement. C'est pourquoi il est proposé, par cet amendement, que notre collectivité organise dans les plus brefs délais, et en lien avec les collectivités, les acteurs économiques et associatifs, la mise en place d'un tel dispositif d'emplois socialement indispensables.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe